



L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jacques HÉLIN, doyen d'âge, pour la procédure d'élection du Maire puis sous la Présidence de Madame Marie LEROUX, Maire nouvellement élue.

Étaient présents : Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Aurélie LEMIRE, Marie LEROUX, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

Absents excusés : Frank COLLIAUX ayant donné pouvoir à Béatrice BOIVIN

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Jean-Charles MASTROIENI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Discours introductif de Madame Sylvie BOURGAIS – Maire.

Celle-ci annonce que ce jour aura lieu l'élection du nouveau maire de la commune à la suite des élections. Madame BOURGAIS remercie les élus et employés communaux pour le travail réalisé ces dernières années et passe la main à Monsieur Jacques HELIN.

Monsieur Jacques Hélin préside la séance en sa qualité de doyen.

Monsieur HÉLIN, sollicite l'accord du conseil afin de pouvoir enregistrer celui-ci pour faciliter le travail de rédaction du Procès-Verbal.

Madame BOIVIN remercie Monsieur HÉLIN de sa demande d'accord pour enregistrer le conseil.

Madame BOIVIN précise qu'aucune demande n'avait été faite de la part de Madame LEROUX et de ses colistiers lors de la réunion publique du jeudi 12 mars 2026 organisée par la liste « S'engager aujourd'hui pour demain », où un enregistrement aurait été effectué à leur insu.

Monsieur Fabien GRAS, indique que cela est indiqué dans le règlement intérieur et que ce dernier est valable pendant encore six mois. Il indique qu'il est favorable à l'enregistrement à condition de pouvoir en obtenir une copie pour vérifier ce qu'il se sera dit dans le conseil.

La décision est approuvée à l'unanimité.

Monsieur HÉLIN fait lecture de l'ordre du jour du conseil municipal :

- Approbation du PV du conseil municipal du 10 février 2026
- Délibérations :

- Installation du nouveau conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints au maire
- Lecture de la charte de l'élu local
- Indemnités de fonction du maire et de ses adjoints
- Délégations consenties par le conseil municipal au maire

[Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026](#)

Monsieur HÉLIN indique que nous allons procéder à l'approbation du PV du conseil municipal du 10 février 2026.

Monsieur HÉLIN, sur proposition de Madame Marie LEROUX, questionne les élus sur le fait que l'on s'abstienne de la lecture du PV, qui acquiescent.

Monsieur HÉLIN propose de passer au vote du procès-verbal.

Le classeur circule pour signature par les élus.

Approuvé à l'unanimité

[Élection du Maire :](#)

Le point suivant est l'élection du maire, dont le président est Monsieur Jacques Hélin.

Madame Aurélie Lefebvre est désignée secrétaire, madame Aurélie LEMIRE et Monsieur Guillaume BRUNVAL sont désignés assesseurs.

Madame Marie LEROUX a proposé sa candidature. Le vote est à bulletin secret.

Le président de séance demande si d'autres personnes se proposent comme candidat au poste de maire.

Madame Béatrice BOIVIN indique que comme elle est regardée, il semble que nous attendions une réponse de sa part et indique qu'elle ne souhaite pas se présenter. Madame BOIVIN prend la parole pour remercier les 403 électeurs qui ont voté pour sa liste.

Monsieur Fabien GRAS, prend à son tour la parole en indiquant qu'il a en revanche une déclaration à faire. Déclaration qui sera transmise au secrétariat de mairie dans son intégralité.

Nous informons l'ensemble des élus de ce conseil municipal que les élus minoritaires ont déposé un recours au tribunal administratif de Rouen au sujet de la campagne électorale des élections municipales du 15 mars 2026.

Ce recours vise à faire annuler les résultats des élections municipales tenues le 15 mars 2026 à Saint Martin de Boscherville car nous considérons que le code électoral n'a pas été respecté à plusieurs reprises tout au long de la campagne.

Nous n'exposerons pas, ici ce soir, plus en détail ce que nous avons constaté.

Nous avons confiance dans la justice de notre pays et nous laissons à présent les juges du Tribunal Administratif faire leur travail.

Et remercie l'auditoire de leur écoute.

Madame BOIVIN confirme à nouveau que sa liste ne présentera pas de candidat au poste de maire, rappelant que cela n'a aucun intérêt au vue de la répartition des sièges comme nous pouvons tous le comprendre.

Le président indique que nous disposons de bulletins sur la table afin de procéder au vote et qu'un appel va être effectué afin que chacun à notre tour puissions aller voter à débiter par Madame LEROUX Marie.

Madame BOIVIN s'interroge sur la capacité de voter à bulletin secret tout en ponctuant sa phrase d'un rire.

Monsieur GRAS, pendant la prise de parole de Madame BOIVIN, pose la question de la possibilité réelle de voter à bulletin secret compte tenu du public présent et demande si le président de séance va proposer quelque chose pour que le vote puisse avoir réellement lieu à bulletin secret.

Madame LEROUX répond à la question proposant une méthodologie simple.

Cette prise de parole est immédiatement interrompue par Monsieur GRAS qui indique que Madame LEROUX n'a pas à prendre la parole.

Le président répond à la question, en disant que chacun des élus a deux bulletins qu'il suffit de se déplacer et de mettre celui souhaité dans l'urne indiquant qu'en pliant le bulletin personne ne le verra.

Madame LEROUX précise qu'il n'y a jamais eu d'isoloir pour réaliser cet acte.

Le public ne reste pas silencieux, et Monsieur GRAS demande au président de séance de faire respecter la police de l'assemblée et l'en remercie.

Le président continue d'appeler nommément chacun des élus pour poursuivre le vote.

Le président appelle Madame BOIVIN à voter et lui demande si une procuration lui est bien confiée.

Le président de séance appelle les assesseurs à venir procéder au dépouillement.

Madame LEROUX est élue Maire avec **15 votes pour** (0 bulletin blanc et 4 bulletins nuls)

Le nombre de bulletins est de 19.

15 voix sont en faveur de Madame Marie Leroux obtient et 4 bulletins sont nuls. Ils sont signés par les assesseurs au dos.

Madame Marie LEROUX demande que les résultats soient annoncés.

Monsieur Guillaume BRUNEVAL annonce 15 voix pour et 4 bulletins nuls, soit le fait que Madame Marie LEROUX est élue maire.

La salle applaudit ce résultat.

Pendant que le président de séance déclare Madame LEROUX maire du village, Monsieur Fabien GRAS déclare que « c'est la foire à la saucisse ».

Monsieur Fabien GRAS réclame une seconde fois que la police de l'assemblée soit respectée.

Madame LEROUX répond qu'elle reprend la présidence de l'assemblée en sa qualité de maire et indique être ravie et honorée. Elle remercie Madame BOURGAIS pour sa présence, son mandat et lui souhaite de profiter de sa famille en cette période plus apaisée.

Madame le maire remercie Aurélie Lefebvre de sa présence et de son soutien depuis une semaine, et indique ne pas reprendre les termes utilisés par Monsieur Fabien Gras car ces termes lui semblent familiers. Marie LEROUX précise qu'il est exact, dans le cadre de l'installation d'un conseil municipal on découvre des choses, et indique que faire preuve de retenue permet d'asseoir les compétences des uns et des autres comme cela a été fait durant la semaine.

Madame le Maire indique avoir à cœur de mettre les compétences et la volonté au service des habitants.

Détermination du nombre d'Adjoints

Poursuite de l'ordre du jour avec la détermination du nombre d'adjoints, Madame le Maire s'excusant de la lecture des textes de loi qui bien qu'étant coutumière du fait admet que l'exercice n'est pas toujours aisé.

Lecture des articles.

Madame LEROUX propose une organisation autour de 5 adjoints, soit le maximum afin de permettre à tous de mettre ses compétences au service des habitants mais aussi de s'organiser, dans le cadre de la gestion de la commune, autour d'un travail collectif tel qu'annoncé ces dernières semaines. Travail incontournable pour faire avancer les différents projets exposés.

Madame LEROUX sollicite le vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, fixe à 5 le nombre d'Adjoints au Maire pour la commune de Saint Martin de Boscherville.

Madame LEROUX indique que notre commune aura la chance d'être dotée de 5 adjoints.

Élection des Adjoints au Maire :

Madame LEROUX indique qu'il va être procédé au vote des adjoints.

Elle rappelle l'obligation de parité concernant la liste des adjoints. Une liste est proposée :

Monsieur Frédéric BERLAND élu 1^{er} Adjoint au Maire

Madame Anaëlle TERNON élue 2^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur Fabrice MILLOZ élu 3^{ème} Adjoint au Maire

Madame Aurélie DOWNES élue 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Charles MASTROIENI élu 5^{ème} Adjoint au Maire

Madame le maire indique qu'il n'y a plus de panachage et demande si autre liste composée de 5 adjoints souhaite se présenter.

Madame BOIVIN indique qu'avant de répondre à quoi que ce soit, elle demande si madame le maire a prévu d'informer le conseil de ce qui est envisagé comme délégation pour chaque adjoint.

Marie Leroux indique que cette question étant à l'ordre du jour, elle y répondra au moment opportun tout en rappelant que Monsieur GRAS est attaché à l'ordre des choses.

Madame LEROUX indique poursuivre les échanges et repose la question sur l'existence d'une autre liste d'adjoints.

Monsieur Gras indique avoir une déclaration à faire, au sujet de M Frédéric Berland.

Madame LEROUX indique à Monsieur GRAS que nous sommes dans un moment important mais Monsieur GRAS ne laisse pas la parole et poursuit sa déclaration.

Déclaration de Monsieur GRAS :

Avant que nous passions au vote pour la liste des adjoints, nous souhaitons informer l'ensemble des membres du conseil municipal, pour que chacun puisse voter en étant suffisamment éclairé.

Monsieur Frédéric Berland, conseiller élu, a reçu une LRAR de Mme Sylvie Bourgeois, Maire, au sujet de travaux réalisés sans aucune déclaration d'urbanisme sur la parcelle AI 0067 située en zone NATURA 2000 :

- ***Remblaiement avec des matériaux non identifiés d'une zone humide***
- ***Constructions sur ce remblai***

En date du 9 mars 2026, M. Frédéric Berland n'ayant pas pris contact avec Mme le Maire, la commune a saisi l'Office Français de la Biodiversité pour leur signaler ces faits.

L'OFB va enquêter très rapidement sur ce signalement.

Le Président du Parc Régional des Boucles de la Seine Normande a également été informé.

Et monsieur GRAS demande que ce sujet soit régulièrement revu et fasse un point d'avancement sur le dossier.

Madame BOIVIN indique ne pas présenter de liste d'adjoints pour les mêmes motifs qu'au préalable, à savoir l'absence d'intérêt relatif au nombre de sièges.

Madame LEROUX reprend la parole, immédiatement coupée par Monsieur GRAS.

Madame Marie Leroux écoute et rappelle à Monsieur GRAS qu'il se doit d'être courtois, ne pas couper la parole tout comme elle ne le ferait pas et demande à ce que nous essayons de montrer aux habitants votant à plus de 100 voix pour notre liste un peu de courtoisie et de respect. Que cela s'avère nécessaire compte tenu des semaines passées. Le public présent dans la salle fait du brouhaha.

Madame LEROUX redit à Monsieur GRAS qu'il lui coupe la parole. Madame LEROUX rappelle avoir pris le temps d'écouter les déclarations alors même que cela n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur GRAS et Madame BOIVIN répondent et parlent en même temps disant qu'ils ont le droit à la parole.

Madame LEROUX précise que dans ce cadre, ce n'était pas le cas.

Monsieur GRAS précise que l'ordre du jour a été rédigé sans concertation et madame Leroux précise que l'ordre du jour est du ressort de la maire sortante tout comme de sa convocation. Monsieur GRAS précise ne pas avoir de problème avec ça et indique le lui avoir signalé. Monsieur GRAS demande à ce qu'avant que l'ordre du jour soit publié à l'occasion des prochains conseils municipaux, il en soit informé afin que la liste d'opposition puisse demander à y rajouter des points si besoin.

Et monsieur GRAS de prendre pour preuve que c'est nécessaire car le point qu'il aurait aimé voir inscrit à l'ordre du jour et qui ne l'a pas n'était pas un petit problème.

Madame Leroux indique à Monsieur GRAS, comme il l'avait rappelé plus en amont, que le maire a un pouvoir de police tel qu'il l'a rappelé élégamment à Monsieur HELIN président de séance en sa qualité de doyen au sein du conseil. Madame LEROUX rappelle que si Monsieur GRAS lui coupe la parole et intervient dans le cadre de ce conseil d'installation, alors Madame LEROUX demandera à ce que Monsieur Gras sorte de la salle, rappelant que Madame le maire ne souhaite pas que la parole soit coupée en permanence et souhaite un respect réciproque. Madame LEROUX rappelle que nous devrions être en mesure de nous canaliser, Monsieur GRAS du haut de son expérience et donc indique que l'on va passer au point suivant.

Monsieur GRAS déclare que « c'est très participatif ».

L'ensemble des élus sont invités à venir voter pour les adjoints à l'appel de leur nom.

Les deux assesseurs sont appelés à venir faire le dépouillement, comptage des enveloppes et résultats. Madame LEROUX indique que le résultat sera communiqué par ses soins.

La liste des cinq adjoints est élue avec **15 votes pour** (0 bulletin blanc et 4 bulletins nuls)

La maire remercie les votants et indique le résultat des votes en lisant le nom des adjoints élus, à savoir :

- Monsieur Frédéric BERLAND
- Madame Anaëlle TERNON
- Monsieur Fabrice MILLOZ
- Madame Aurélie DOWNES
- Monsieur Jean-Charles MASTROIENI

Madame le maire annonce la signature des procès-verbaux par le maire, le président, les assesseurs et remet les PV à la secrétaire de mairie.

Après ces formalités administratives, assez fastidieuses pour la bonne régularité mais nécessaires, Madame LEROUX indique poursuivre l'ordre du jour avec la lecture et la distribution de la charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers afin que ces derniers veillent tout au long du mandat à son respect.

Madame Leroux indique la poursuite de l'ordre du jour.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire

Proposition est faite de fixer les enveloppes au plafond étant précisé que les enveloppes peuvent être réévaluées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention :

DECIDE que le montant de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjointes : 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PREND ACTE que l'octroi des indemnités de fonctions est subordonné à l'exercice effectif du mandat ;

PREND ACTE que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence ;

PREND ACTE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

PREND ACTE que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités versées.

Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Point de l'ordre du jour concernant les délégations consenties par le conseil municipal au maire. Madame le maire indique qu'il y a un délai légal maximal de 2 mois et qu'afin de nous permettre de fixer avec pertinence les délégations et non avec habitude, que le maire décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Sujet reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal

Les différents points ont été abordés.

Madame le maire remercie les participants pour leur présence.

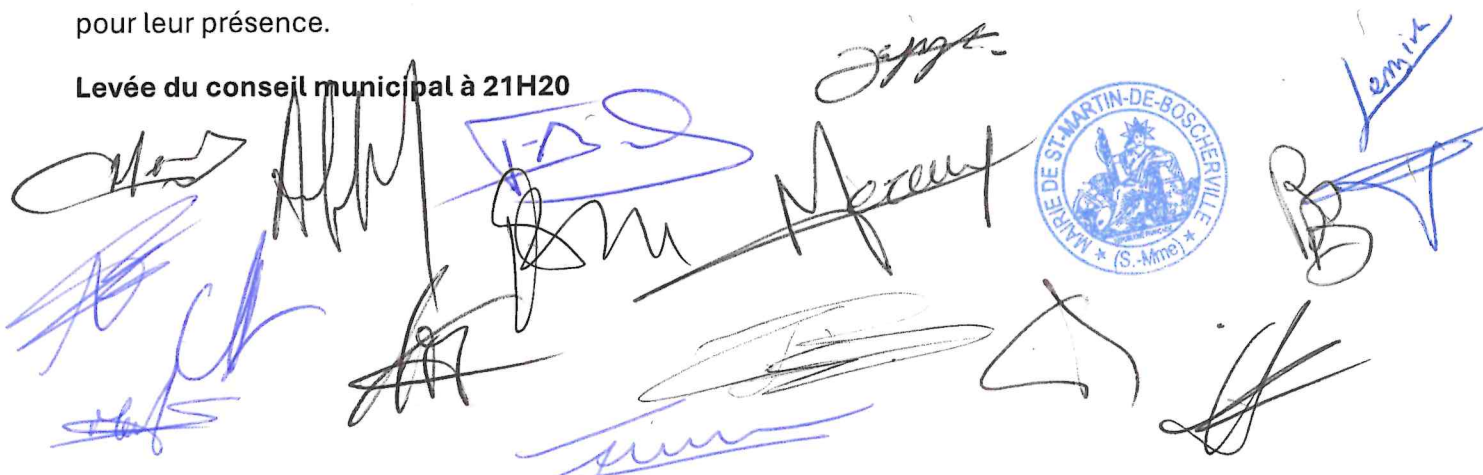
Madame Le maire indique que le conseil sera ouvert, que l'on espère que les habitants viendront nombreux.

Remerciement pour l'investissement et la confiance des élus de la majorité autour de la table.

Madame le Maire, remercie les habitants pour leur confiance et précise que nous nous efforcerons de mettre compétence et énergie au profit des habitants pour réfléchir l'avenir avec respect, collégialité et transparence.

Madame le Maire indique que le conseil est terminé et clôturé et remercie l'ensemble des personnes pour leur présence.

Levée du conseil municipal à 21H20



The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. A prominent blue circular stamp is visible, containing the text "MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERELLE" and "(S.-Mme)". The signatures are scattered across the bottom half of the page, some overlapping the stamp.